





**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**En date du 5 Avril 2016 à 18H30**

	<b>Date de convocation :</b>	30 mars 2016
	<b>Lieu de la réunion :</b>	Salle du Conseil Municipal
	<b>Président :</b>	Madame Corinne VIGNON- ESTEBAN
	<b>Secrétaire de Séance :</b>	Madame Myriam ALZAGA

**Etaient présents :**

1. Madame Corinne VIGNON ESTEBAN
2. Madame Claudette FAGET
3. Monsieur Patrick GRIGIS
4. Madame Aurore MERVILLE COMET
5. Monsieur Michel GODARD
6. Monsieur Raphaël LANGLAIS
7. Monsieur Gérard PRADEL
8. Monsieur Christian CHEVALLIER
9. Mme Myriam ALZAGA
10. Monsieur Michaël HAHN
11. Monsieur François MERVILLE
12. Mme Christine MUNICH
13. Madame Chantal PINEL
14. Monsieur Didier CORTES
15. Madame Anne-Lise CAMUS
16. Madame Bernadette FAURE
17. Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

**Etait excusé :**

18. Monsieur Robert JORDAN

**A donné procuration :**

19. Madame Anne-Laure BONATO Procuration à Mme FAGET

*Madame le Maire ouvre la séance. Elle accueille les participants, cite les procurations. Elle désigne la secrétaire de séance et fait lecture de l'ordre du jour.*

1. Lecture et approbation de la séance du Conseil Municipal 8 mars 2016, Corinne VIGNON donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016 et demande d'approuver le procès-verbal.

*Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.*

2. Décisions du Maire, en vertu de la délibération prise le 1<sup>er</sup> septembre 2014 donnant délégation à Mme le Maire sur la gestion d'affaires définies.

**Corinne VIGNON :**

Première décision, nous avons signé un contrat de mutualisation avec l'UGAP, organisme qui nous permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour le gaz, sans passer par un marché public. Leurs tarifs sont très intéressants. Au 1<sup>er</sup> octobre 2016, nous pourrions bénéficier de leurs services pour la fourniture de cette énergie. De nombreuses communes de Toulouse Métropole adhèrent à ce regroupement.

Deuxième décision, nous avons signé avec le Pôle EST une convention d'objectifs qui les engage à réaliser les travaux dans un délai de 15 jours. Le Pôle EST s'appuie sur un guichet unique que nous saisissons par mail (pole.esttoulousemetropole.fr) pour toutes les demandes relevant de leurs compétences (propreté, voirie, juridique...). Nous serons prévenus dès la fin de leurs interventions.

Nous allons passer au point suivant, je donne la parole à notre première adjointe Claudette FAGET.

✓ **FINANCES**

3. **Vote du Compte de Gestion 2015**

**Claudette FAGET**

Le compte de gestion est une édition faite par le receveur qui permet de contrôler la compatibilité du compte de la gestion communale avec celui de la trésorerie. Ces derniers doivent évidemment être identiques. Pour 2015, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- + section investissement : + 558 124,32 €
- + section fonctionnement + 95 269,11€
- + soit un total de 653 393,43 € qui, cumulé avec les soldes précédents, donnent à la clôture 2015
- + section investissement : 1 544 212. 89 € (résultat cumulé)
- + section fonctionnement : 703 070.62 € (résultat cumulé)
- + soit un total de 2 247 283,51€.

**Corinne VIGNON**

Je propose que vous posiez vos questions par ordre car il y a un certain nombre de chapitres.

**Claudette FAGET**

Notre compte de gestion est en adéquation avec la trésorerie.

**Corinne VIGNON**

Avez-vous des questions ? Je vous propose de voter le compte de gestion.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.  
Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.*

4. **Vote du Compte Administratif 2015**

**Claudette FAGET**

Nous allons passer au Compte Administratif. Le Compte Administratif de l'exercice 2015 se calcule en faisant la différence entre les dépenses réelles et les recettes réelles, pour les deux sections (F et I), soit:

- Fonctionnement:** 1 976 548,68 € (recettes) - 1 881 279,57 € (dépenses) = 95 269,11€ d'excédent
- Investissement:** 1 277 091,15 € (recettes dont l'emprunt contracté de 1 million) – 718 966,83 € (dépenses) = 558 124,32 € d'excédent budgétaire d'investissement.

En 2015, la gestion du budget a tenu compte de la baisse annoncée des dotations de l'Etat. La Collectivité s'est donc organisée pour anticiper cette baisse et contrôler ses achats.

Exemple : changement de chaudières (école maternelle et salle des fêtes) pour un équipement moins consommateur d'énergie, groupements de commande pour l'électricité (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015) pour bénéficier de tarifs préférentiels, inscription groupement de commande pour le gaz (effectif au 1<sup>er</sup> octobre 2016), expérimentation de l'extinction de l'éclairage en nuit profonde sur un quartier (été 2015), procédure d'économie de tous les consommables (papier, produits d'entretien, fournitures scolaires, mise en place de la dématérialisation des documents budgétaires et administratifs qui implique quasiment plus de déplacement en voiture à la Trésorerie et ni à la Préfecture).

### **Raphaël LANGLAIS**

Une petite correction pour le groupement de commande de l'électricité, la date de démarrage est le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

### **Claudette FAGET**

Pour le Compte Administratif :

- + la section fonctionnement présente un solde excédentaire de 95 269.11 €.
- + la section investissement présente un solde excédentaire de 558 124.32 €.

Nous allons passer à la lecture du Compte Administratif 2015, par chapitre, comme cela s'est toujours fait.

- + en charge de caractère général, nous avons émis cette année en règlement 616 710,82 €, (entretien, fourniture, honoraires, entretien bâtiments, terrains de sport, ... ainsi que tous les frais généraux.)
- + en charge du personnel, nous avons émis en règlement 916 457.65 €.
- + les dépenses concernant les atténuations de produits s'élèvent à 8 211€.
- + autres Charges de gestion courante 317 172,87 € soit en totalité des dépenses de gestion courante un montant de 1 858 552,34€.

En charges financières, nous avons 21 647,23 €, charges exceptionnelles 1080 €, au total des dépenses réelles de fonctionnement, nous avons 1 881 279,57 €. Est-ce que vous avez des questions concernant les dépenses de fonctionnement ?

### **Didier CORTES**

Où nous avons quelques questions, nous n'allons pas reprendre tous les comptes mais seulement les comptes qui ont été déplacés par rapport au budget primitif. Nous souhaitons en connaître la raison. Par exemple, le compte 6068...

### **Claudette FAGET**

Ils ont été déplacés parce que parfois des écritures ont été passées dans certains comptes qui n'avaient pas lieu d'être...(inaudible)

### **Corinne VIGNON**

Il faut peut-être expliquer ce qui s'est passé avec Madame DURUT....

### **Claudette FAGET**

Madame DURUT, la trésorière principale, est très rigoureuse au niveau de l'imputation des comptes. En 2015, nous n'avons pas la vision, ni la main mise, sur l'imputation des comptes. Certaines factures étaient mal imputées. Pour bien comprendre, si une facture est mal imputée dans un compte de la classe 60, nous pouvons le bouger, si c'est dans un compte 61 que cela doit passer en compte 60, il faut une décision modificative. Globalement l'essentiel est de ne pas déplacer les crédits qui sont ouverts.

### **Didier CORTES**

Oui je comprends bien, mais après quand il y a des déplacements nous pouvons aussi nous interroger sur la nature du déplacement. S'agit-il de comptes mal affectés ou est-ce que ce sont des ... (*inaudibles*) qui ont été supplémentaires en cours d'années et qui n'étaient pas ... (*inaudible*).

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Les frais de SACEM par exemple ont été imputés avec les fournitures du service enfance Jeunesse...

**Didier CORTES :**

C'est vrai que certains comptes peuvent subir des dépassements, l'entretien de bâtiments par exemple ...sur une année nous ne pouvons pas imaginer toutes les dépenses qu'il va y avoir...mais il faut essayer d'être le plus près possible. Sur la maintenance, je vois un gros dépassement, est-ce car nous avons mis en place des contrats de maintenance supplémentaires?

**Raphaël LANGLAIS :**

En 611, contrats de prestations services, que je ne dise pas de bêtise, il y a le nouveau contrat de télésurveillance des ateliers municipaux du service technique. Nous ne l'avons pas en 2014...

**Didier CORTES :** Oui.

**Raphaël LANGLAIS :**

Comme il y a eu des vols dans de nombreux services techniques autour de chez nous, nous avons mis les ateliers sous télésurveillance...

**Claudette FAGET :**

Oui par exemple, nous avons imputé à un compte 611, par exemple, l'animation du marché de Noël, les spectacles de la maternelle...En fait ce sont des prestataires de service qui auraient dû être budgétisés pour l'année 2015 dans ce compte.

**Corinne VIGNON :**

Disons que le but est de faire du contrôle de gestion très précis.

**Didier CORTES :**

Oui d'accord, le déplacement peut se faire sur un nouveau compte.

**Claudette FAGET :**

Alors sur la maintenance...au compte 6156, nous avons rencontré un problème avec une photocopieuse mais nous retrouvons des dépenses liées au Syndicat de l'Electricité et au Syndicat de l'Hers.

**Didier CORTES :**

Ce sont les participations aux syndicats ?

**Claudette FAGET :**

Oui

**Nathalie AYZAC :**

La dématérialisation avec la trésorerie engendre un blocage lorsque nous mandatons si nous ne sommes pas sur le bon compte. A l'époque, lorsque nous étions sur format papier ce n'était pas forcément évident. Cela restait à l'appréciation de celui qui s'occupait de nos dossiers.

**Claudette FAGET :**

Cette année, nous essayons d'être plus précis pour que chaque secteur ait ses frais de fonctionnement bien admis et que nous ayons un aperçu des écoles, des ateliers, de la salle des fêtes.

**Bernadette FAURÉ :**

Le 617 ? Nous n'avions pas ouvert de crédit et il y a 1 000€, quelle est cette dépense ?

**Claudette FAGET :**

Etude et recherche, le diagnostic amiante du CAJ qui n'était pas prévu.

**Anne-lise CAMUS :**

Pour l'entretien des bois et forêts ?

**Claudette FAGET :**

Le traitement des nids de frelons et des chenilles processionnaires.

**Bernadette FAURÉ :**

Quel est le traitement qui a été fait ?

**Corinne VIGNON :**

Le même, le piège à Frelon et puis les sacs plastiques.

**Michel GODARD :**

Cela a été traité au bassidus au mois de septembre, puis nous avons acheté des pièges pour récupérer les chenilles.

**Corinne VIGNON :**

Donc nous les mettons autour des sapins et quand elles descendent elles tombent dans le sac plastique.

**Didier CORTES :**

Sur la partie budget, il y en a un qui nous a surpris quand nous l'avons regardé, c'est le compte pour les frais d'affranchissement. Je pensais qu'avec la dématérialisation ces dépenses allaient baisser, et je vois que le poste affranchissement a considérablement augmenté alors pour quelle utilisation ?

**Claudette FAGET :**

C'est parce qu'il y a eu des lettres recommandées et les élections.

**Nathalie AYZAC :**

En fin d'année, les radiations pour les élections sont envoyées par lettre recommandée. La dématérialisation en soi n'a pas grand-chose à voir car les documents étaient amenés par Rachid à la Trésorerie ou à la Préfecture. La dématérialisation a plus d'impact sur les frais de carburant, nous espérons en tous cas.

**Corinne VIGNON :**

Je crois aussi que nous écrivons énormément, nous devons des réponses à Toulouse Métropole...

**Didier CORTES :**

Ce poste a considérablement augmenté et nous voulions savoir.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Après, il y a les frais de publicité, nous nous interrogeons ?

**Claudette FAGET :**

Il y a eu la création du logo et des créations graphiques.

**Corinne VIGNON :**

La création du nouveau Regard.

**Didier CORTES :**

C'était un marché qui n'existait pas mais... il faudra peut-être à un moment donné...

**Corinne VIGNON :**

Nous étions en dessous des 15 000 €

**Didier CORTES :**

Oui mais...

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

D'une année sur l'autre...

**Didier CORTES** :

On l'a rehaussé

**Corinne VIGNON** :

Mais effectivement, nous pouvons relancer les devis.

**Didier CORTES** :

Sur les frais des voyages et déplacements, nous entendons tout et n'importe quoi, et nous voulons voir avec vous. Nous aimerions savoir ce qu'il y a dedans.

**Claudette FAGET** :

Il y a des frais de déplacement de Rachid, il y a le Salon des maires.

**Didier CORTES** :

Voilà donc nous avons entendu cela effectivement.

**Claudette FAGET** :

...et après ce sont des frais sur les salaires

**Didier CORTES** :

Qu'est-ce que vous entendez par le Salon des Maires ? D'un point de vue moral est-ce que là-dedans sont compris les inscriptions au Congrès des maires, le voyage...

**Corinne VIGNON** :

Il y a le billet d'avion de deux conseillers.

**Didier CORTES** :

Si vous me le permettez, sur ce dossier- là, j'aimerais voir avec vous l'aspect règlementaire et l'aspect moral. Une commune n'a pas la compétence pour régler les voyages pour n'importe lequel de ses élus. Nous avons la capacité de rembourser les frais de déplacements... Mais de sa propre initiative, une commune ne peut pas payer tel ou tel voyage à tel ou tel élu. Si vous partez sur ce processus de payer des voyages pour le compte des élus, cela veut dire qu'il y a une réflexion à mener au sein de la totalité des élus. Au-delà de ça, d'un point de vue moral que nous puissions payer avec de l'argent public des voyages...

**Corinne VIGNON** :

Oui, là ce n'est que le Congrès des maires.

**Didier CORTES** :

Le Congrès des maires n'est destiné qu'aux maires...

**Corinne VIGNON** :

Oui mais je ne pouvais pas y aller.

**Didier CORTES** :

D'accord mais ce n'est pas parce que vous ne pouvez pas y aller, que la communes doit payer des voyages aux conseillers municipaux.

**Corinne VIGNON** :

Nous avons demandé à la Trésorerie...

**Didier CORTES** :

Sauf que si la Trésorerie vous donne la même réponse que celle pour les dépenses imprévues de fonctionnement... Je me suis renseigné, effectivement nous n'avons pas le droit. Alors à la limite, nous aurions pu en parler lors d'un Conseil Municipal ne serait-ce que sur le principe...

**Corinne VIGNON** :

Comment faisiez- vous ?

**Didier CORTES** :

C'est nous qui payions.

**Corinne VIGNON** :

Mais les conseillers ne sont pas rémunérés...

**Didier CORTES** :

Les conseillers qui voulaient y aller pouvaient s'y rendre, mais au Congrès des maires, ce sont les adjoints, Jean-Pierre et moi, qui payions.

**Corinne VIGNON** :

Même l'avion ?

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE** :

Même l'inscription.

**Corinne VIGNON :**

Nous avons demandé à la Trésorerie

**Didier CORTES :**

Par la commune ne veut pas dire que cela ne passe pas au Conseil Municipal. Ce que je vous dis là c'est que nous avons mis en place un poste de dépense, il n'y en a pas un qui ait été validé en conseil municipal. Je vous le confirme.

**Corinne VIGNON :**

Nous ne l'avons pas validé : je suis d'accord avec vous.

**Didier CORTES :**

Je suis là pour vérifier que cela a été fait donc nous avons été en droit de le faire, la commune ... (inaudible)

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Nous avons voté le budget pour les déplacements.

**Didier CORTES :**

Non mais cela ne fait rien. Que vous votiez un budget et après « comment on utilise le budget » ce sont deux choses complètement différentes. Un budget de 1 500€ pour le déplacement, dans ce cadre-là, le remboursement des frais pour les élus, Mme le Maire, Claudette FAGET vont à Paris pour présenter la commune pour x raisons, et donc c'est dans ce cadre du budget que nous allons la rembourser moyennant un justificatif de dépenses...

Le fait que ce soit le Congrès des maires, je l'entends, mais sur le fond nous pouvions aussi évoquer cette somme sans contrôle de notre part pour n'importe quel voyage.

**Claudette FAGET :**

De toute façon, nous demanderons confirmation auprès de la Trésorerie, et s'il faut une délibération, nous la ferons.

**Corinne VIGNON :**

La demande auprès de la Trésorerie, je l'ai faite moi-même. Et nous nous sommes renseignés auprès des communes voisines.

**Didier CORTES :**

D'un point de vue moral, vous avez organisé ces voyages entre vous, cela veut dire que si nous ne soulevons pas le problème, c'est quelque chose qui est réservé aux élus majoritaires et pas aux autres, et nous trouvons cela dommage.

**Corinne VIGNON :**

Il me semblait que vous étiez allés.

**Didier CORTES :**

Sur nos fonds propres...

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Sur nos fonds propres...Même l'inscription.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Enfin si les gens le faisaient sur leurs fonds propres dans les autres communes je pense que le Salon des Maires serait vide...

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Non

**Corinne VIGNON :**

Il y a des indemnités.

**Didier CORTES :**

Il y a des indemnités. Il n'y a aucune obligation légale que les conseiller municipaux aillent au congrès.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

A ce moment-là, il faut demander à l'AMF, qu'ils enlèvent la mention « payé par la commune » sur le bulletin d'inscription.

**Corinne VIGNON :**

Nous allons le valider dans le prochain Conseil Municipal.

**Patrick GRIGIS :**

Je pense que ce n'est surtout pas illégal.

**Didier CORTES :**

Cela ne me pose pas de problème, si c'est validé lors d'un conseil Municipal.

Le Congrès des maires est destiné aux maires par définition. Parfois les maires ne peuvent pas se déplacer. Je n'ai parfois pas pu me déplacer, M. FOUCHOU LAPEYRADE partait. Mais pour autant avec les indemnités, nous nous payions les frais de voyage et l'inscription.

**Corinne VIGNON :**

C'est un point que nous avons noté et nous allons le vérifier.

**Anne-Lise CAMUS :**

Il y avait aussi tout ce qui était fêtes et cérémonies... combien coûtent les grandes affiches que nous mettons sur le côté de la Salle des fêtes ? C'est dans quel compte ?

**Corinne VIGNON :**

85 € d'impression.

**Anne-Lise CAMUS :**

C'est perdu après ? Qu'en faites-vous ?

**Corinne VIGNON :**

Ce n'est pas perdu, elles seront utilisées pendant 5 ans.

**Anne-Lise CAMUS :**

Bon... et celle du carnaval ?

**Corinne VIGNON :**

Celle du carnaval, nous ne la changerons pas. Nous mettrons un stickers avec la date et l'heure.

**Anne-Lise CAMUS :**

Oui quand c'est la même manifestation...

**Corinne VIGNON :**

Oui pour le Marché de Noël, nous mettrons également la même avec un stickers.

**Anne-Lise CAMUS :**

Il y a une affiche par manifestation. Si la manifestation est pérenne, vous changez la date.

**Corinne VIGNON :**

Exactement. 85 euros, ou 90, de mémoire, c'est de l'impression numérique.

**Claudette FAGET :**

Chapitre 12, charges du personnel : 916 457,65€

**Anne-Lise CAMUS :**

En fait pour les cérémonies il y avait tout de même 26 000 €, c'est beaucoup.

**Corinne VIGNON :**

Non ce n'est pas beaucoup, nous allons vous expliquer.

**Claudette FAGET :**

Alors il y a pour les manifestations, la cérémonie du 8 mai...

**Corinne VIGNON :**

... tous les bouquets de fleurs, les cocktails...

**Claudette FAGET :**

Ensuite les dépenses des intervenants, les traiteurs (Cérisola, Leclerc,...), les gerbes... Nous retrouvons une autre mauvaise imputation : les chèques cadeaux Sodexo.

**Corinne VIGNON :**

C'est tout de même 5 100 €. Cet article concerne l'organisation des fêtes, les achats de décoration pour le plafond de la salle des fêtes (502 €), le cocktail du 8 mai, la fête de la musique, je vous invite à regarder précisément.

**Claudette FAGET :**

Ensuite dans les autres charges de gestion courante, 317 172,87 €

**Didier CORTES :**

Juste sur les charges du personnel, nous avons vu qu'il n'y avait pas eu de frais pour la formation du personnel.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Ils ont fait les stages qu'ils nous ont demandés par le biais du CNFPT, ces stages entrent dans le cadre d'une cotisation de la Mairie.

**Didier CORTES :** D'accord



**Aurore MERVILLE-COMET :**

Il y a un budget formation qui sera prévu l'année prochaine. Pour l'instant, il s'agissait de petites formations ponctuelles selon leurs demandes. Nous avons eu de la formation sur les logiciels.

**Nathalie AYZAC :**

Cette année, les services techniques ont eu une formation Certi-Phyto

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Il y a eu la formation pour les secours.

**Claudette FAGET :**

En charges financières 21 647,23€, charges exceptionnelles chapitre 67, 1 080€ d'où un total des dépenses réelles de 1 881 279,57€.

**Didier CORTES :**

(Inaudible) c'est pour le collège ? il s'agit de la bourse que nous avons donné au collège de Fonsegrives ?

**Claudette FAGET :**

Non il s'agit de l'achat de trophées.

**Corinne VIGNON :**

Il y en avait 3.

**Claudette FAGET :**

Nous passons au détail de recettes de fonctionnement :

- + au chapitre 13, Atténuations de charges 22 281,41 € (remboursement des jours d'absences suite aux maladies)
- + produits des services : 176 654, 47 €,
- + chapitre 73 : impôts et taxes 1 375 446 €,
- + chapitres 74 : dotations et participations : 391 617, 25 €,
- + chapitre 75 : autres produits de gestion courante 2 767, 71€,
- + chapitre 76 : produits financiers 4,39€,
- + chapitre 77 : produits exceptionnels 7 777,45€,
- + soit un total des recettes de : 1 976 548,68€

**Anne-Lise CAMUS :**

Le revenu des immeubles, qu'est-ce que c'est ?

**Claudette FAGET :**

Ce sont les recettes issues de la location de la salle des fêtes.

**Anne-Lise CAMUS :**

La location de la salle des fêtes ?

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

La location du Club House

**Claudette FAGET :**

Oui, les dotations forfaitaires (inaudible)

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Et les aides de l'Etat cela n'a pas bougé ? (inaudible)

**Corinne VIGNON :**

37 000 € de moins, c'est conséquent environ 20% tout de même.

**Claudette FAGET :**

Nous allons passer à l'investissement. Concernant les dépenses d'investissement au chapitre 204, les 126 500€ concernent le remboursement de la seconde moitié du fonds de concours pour l'Avenue de la Digue.

**Corinne VIGNON :**

Lorsque les travaux de l'Avenue de la Digue et de la rue des écoles ont été engagés par la mandature précédente, l'enveloppe locale n'était pas suffisante même si Toulouse Métropole délivrait 163 000€ à l'année pour faire ces travaux. Le montant des travaux, de mémoire, était de 600 000 €, donc la commune a dû rajouter des fonds. Je m'explique, si nous avons 163 000 € sur 3 ans - soit 500 000€ - et si nous avons besoin de faire des travaux à hauteur de 700 000€, nous allons rajouter un fond de concours à hauteur 20% de la somme totale. Nous n'avons pas le droit de rajouter plus de 20%.

**Didier CORTES :**

A l'époque c'était 50%.

**Corinne VIGNON :**

Maintenant c'est 20%.

**Claudette FAGET :**

C'était un solde qui restait à payer de 2014.

**Didier CORTES :**

Le fonds de concours se fait en 2 fois, une fois au début des travaux et une fois en fin des travaux. C'était en fonctionnement puisque nous ne récupérons pas la TVA de toutes les façons.

**Corinne VIGNON :**

C'est exact.

**Claudette FAGET :**

Même sur certains frais d'investissements, nous ne récupérons pas la TVA.

**Didier CORTES :**

Mais à l'époque le fond de concours était obligatoirement en fonctionnement, c'était une somme que nous donnions à Toulouse Métropole, le Maître d'ouvrage, et donc c'était une subvention...

**Corinne VIGNON :**

Absolument.

**Claudette FAGET :**

Concernant

- + les immobilisations corporelles, chapitre 21 : 394.39€ donc le total des dépenses d'équipement : 637 998, 60 €.
- + chapitre 16, remboursement d'emprunts, à hauteur de 80 968,23€ soit un total des dépenses d'investissement 718 966, 83€.

Nous passons aux recettes d'investissement :

- + chapitre 13 : subventions d'équipement, 14 515, 67€
- + chapitre 16, l'emprunt de 1 000 000 €
- + chapitre 10, dotations fonds divers réserves 262 575,48€ dans lequel il y a l'excédent de fonctionnement donc la TVA que nous récupérons sur les travaux d'investissement de l'année n-2 et l'excédent de fonctionnement de l'année 2014 : 244 192€
- + d'où un total des recettes d'investissement de 1 277 091,15€.

Le compte administratif correspond bien avec le compte de gestion de la Trésorerie. Nous récapitulons...

- + En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 881 279,57€ et les recettes à 1 976 548,68€
- + donc un résultat de l'exercice de 95 269,11€
- + En investissement, les dépenses s'élèvent à 718 970,83€ et les recettes à 1 277 091,15€
- + donc le résultat de l'exercice est de 558 124, 32€.

La section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 95 269,11€ et la section d'investissement présente un solde excédentaire de 558 124, 32€ .

Nous allons passer au vote, qui est contre ?

**Didier CORTES :**

Nous allons nous expliquer sur notre vote. Le Compte Administratif est l'exercice intéressant d'une commune, car parfois nous ne le respectons pas. Le Compte Administratif est vraiment la comptabilité de la commune, globalement sur la structure, nous n'avons rien à dire. Nous sommes plus en désaccord sur l'utilisation des fonds de la Maison Ragou. Ce n'est pas nouveau, nous avons dit que cela coûtait très cher et nous nous apercevons que plus cela va aller plus cela va coûter cher.

Autre point que nous avons soulevé... le fait que nous utilisions l'argent public sans en parler en Conseil Municipal et cela me gêne franchement. Donc pour toutes ces raisons, nous allons voter contre le Compte Administratif.

**Claudette FAGET :**

Quand nous sommes arrivés, nous avons eu l'opportunité d'acheter la Maison Ragou car nous nous sommes rendus compte que les enfants, les jeunes, étaient accueillis dans un Algeco complètement insalubre, dangereux. Il pleut dedans, les souris se promènent à l'intérieur, il y a des courants d'air... Nous l'avons jugé utile, pour le respect des enfants et la dangerosité que cela représentait. Quand les enfants font de la cuisine avec un camping-gaz qui risque soit de tomber soit de brûler quelqu'un, notre priorité est de mettre en sécurité les enfants. Chacun gère son budget comme il veut, vous aviez l'intention de le faire en récupérant la TVA de la salle de sport, quand on sait qu'un projet met au minimum deux ans pour être réalisé... Pour une salle omni sports, il faut compter au minimum 3 ans, donc nous arrivons en 2019- 2020, la récupération de la TVA s'opère deux ans plus tard soit 2021. L'étude de la maison des jeunes serait reportée en 2022-2023... En 2023, les enfants auront une structure neuve. En 2023, l'Algeco aurait 20 ou 25 ans et pourrait s'écrouler. Un enfant a le temps d'être en danger, mes petits-enfants, je ne les aurai jamais mis là.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Du personnel y travaille tous les jours.

**Claudette FAGET :**

Le personnel qui travaille là est en danger. Il a été jugé insalubre. Donc notre priorité a été celle-là. Maintenant, vous pensez ce que vous voulez, nous comprenons que vous soyez contre. Votre priorité était la salle omni sport. Mais les priorités des priorités étaient les enfants et le personnel.

**Didier CORTES :**

Le débat de ce soir n'est pas sur l'opportunité - ou pas - d'acheter la maison Ragou.

**Claudette FAGET :**

Oui mais quand même, vous êtes contre le projet.

**Didier CORTES :**

Pour revenir à la problématique de la sécurité des enfants, effectivement nous étions conscients de cette problématique. Afin que le projet puisse avancer, l'idée était de le démolir et de mettre un algeco neuf. Et les enfants auraient été en sécurité.

**Claudette FAGET :**

Nous n'en avons pas entendu parler.

**Didier CORTES :**

Dire des Algecos qu'il s'agit d'un projet...ce n'est pas terrible.

**Claudette FAGET :**

La Maison Ragou va également servir pour les associations.

**Didier CORTES :**

Le débat que nous n'avons malheureusement pas eu, nous n'allons pas l'avoir aujourd'hui car il est obsolète. Laisser croire que nous n'avons pas conscience de la problématique de l'état du pré-fabriqués... en même temps aujourd'hui il y a toujours des enfants.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

C'est une question de temps. Ils y seront dans quelques semaines

**Claudette FAGET :**

Nous ne parlons pas d'années.

**Didier CORTES :**

Cela fait tout de même 2 ans. Voilà

**Claudette FAGET :**

Pour un projet combien de temps faut-il ?

**Didier CORTES :**

L'étude aurait pu être faite avant. La salle était en ruine et le projet était immédiat de destruction du bâtiment et de location d'algeco. La sécurité des enfants était appréhendée et maîtrisée. Après, nous ne voulions pas faire la salle des sports pour faire plaisir, nous voulions la faire car cela nous semblait qu'à terme en équipement communal c'était la priorité. Il y avait salle de sport et boulodrome associé. Le débat était tranché. Nous avons le droit de vous dire aujourd'hui que les dépenses afférentes à la maison Ragou, nous semblent importantes et par rapport à cela nous ne sommes pas d'accord.

**Christian CHEVALLIER :**

Par contre on m'a dit que le boulodrome était en pointillé.

**Didier CORTES :**

Mais non...je peux vous dire que le projet du boulodrome n'était pas en pointillé. Après, vous êtes en droit de croire qui vous voulez. Nous, dans le projet, les 5 millions d'euros étaient pour la salle des fêtes et pour le boulodrome. Nous n'allons pas refaire la campagne...

**Claudette FAGET :**

Non, nous n'allons pas refaire la campagne...

**Didier CORTES :**

Nous vous donnions l'explication de la raison pour laquelle nous votions « contre ».

**Claudette FAGET :**

Nous allons passer au vote.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie  
Le Compte Administratif est adopté avec 4 voix « contre ».*

**5. Affectation des résultats**

**Claudette FAGET :**

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2015, nous allons affecter à la section investissement, le résultat 2015 :

**Section de fonctionnement**

<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice 2015 .....	95 269.11 €
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Report à nouveau .....	607 801.51 €
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 .....</b>	<b>703 070.62 €</b>

**Section d'investissement**

<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice 2015.....	558 124.32 €
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Report à nouveau .....	986 088.57 €
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <b>Solde d'exécution reporté .....</b>	<b>1 544 212.89 €</b>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Reste à réaliser dépenses .....	518 589.45 €

Le Solde d'exécution de la section fonctionnement reporté en votant au R002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 353 093.24 €.

Le surplus est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « Excédent de fonctionnement » soit 349 977.38 €.

Le Solde d'exécution de la section investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 1 544 212.89 €.

Nous allons passer au vote pour les affectations de résultat.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie  
L'affectation des Résultats est adopté à l'unanimité.*

**6. Vote du Budget Primitif 2016**

**Claudette FAGET :**

Nous passons au Budget Primitif.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Juste une réflexion, nous avons emprunté un million... *(inaudible)*

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Oui, les taux de l'époque étaient intéressants.

**Corinne VIGNON :**

C'est vrai. Nous en avons parlé, nous pensions que les taux avaient baissé...

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

C'est vrai que là...

**Corinne VIGNON :**

De plus, je sais que vous étiez assez d'accord.

**Claudette FAGET :**

Disons que les tendances sont difficiles à deviner... Le Budget Primitif est un acte prévisionnel pour la commune. Il autorise les dépenses et l'encaissement des recettes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Le budget se construit autour des dépenses (achats de flux, réalisation bâtiment, paiement des prestataires...) et des recettes (les subventions, les encaissements des impôts et taxes...). Ces dépenses et recettes s'organisent en deux sections :

- le fonctionnement (gestion courante des affaires de la commune) qui regroupe les charges à caractère général, les charges de personnel, l'atténuation du produit et les autres charges de gestion courante, les charges financières, les charges exceptionnelles...
- l'investissement (pour les dépenses qui entraînent une modification de la valeur des biens et des achats durables) concerne les dotations de Fonds divers, des remboursements d'emprunts, des comptes de liaison, des immobilisations incorporelles et des immobilisations financières.

**Corinne VIGNON :**

Si vous avez des questions...Je pense que si nous demandons à une personne ce qu'est un compte de liaison, je ne suis pas certaine qu'elle sache y répondre. Donc, n'hésitez pas à poser des questions. Si des éléments vous paraissent flous.

**Claudette FAGET :**

Pour rappel nous sommes sur un principe de prévision des dépenses. Il s'agit de prévoir d'éventuelles dépenses en plus de nos dépenses de fonctionnement incompressibles. La Trésorerie nous demande un budget sincère, ce que nous nous attachons à réaliser avec un principe de précaution et d'anticipation par rapport à des dépenses d'imprévus. Cette année, la Collectivité s'engage sur un service de comptabilité analytique et ainsi travaille sur la gestion et la consommation de chaque service, de chaque bâtiment également : consommation de fluides, réparations, entretien du parc)

**Corinne VIGNON :**

Très important, nous savons combien nous dépensons, un bilan de consommation énergétique des bâtiments a été réalisé sous la mandature précédente, juste à la fin en 2013. Il est intéressant - s'il y a des travaux à faire - de les cibler, évidemment si la Maternelle consomme plus, nous n'allons pas nous attaquer à la salle des fêtes, donc il est très important de gérer bâtiment par bâtiment.

**Claudette FAGET :**

Dans un budget primitif, ce sont bien des prévisions. Il y a toujours des imprévus.

Pour les recettes de fonctionnement, en atténuation de charges, nous avons prévu 8 000 € (il s'agit des remboursements des jours d'absence pour maladie). L'année dernière nous avons prévu 20 000 €.

**Bernadette FAURE :**

je suis perdue, je ne sais plus où nous en sommes.

**Didier CORTES :**

Nous faisons les recettes ou les dépenses ?

**Claudette FAGET :**

Les recettes.

**Corinne VIGNON :**

Atténuations de charges Mme Faget nous l'a dit, il s'agit de la maladie.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Prévoyance.

**Claudette FAGET :**

Madame Merville vous l'a dit, il s'agit des remboursements de prévoyance quand il y a des maladies.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Nous prenons en charge le salaire des agents à hauteur d'un certain plafond et donc la prévoyance complète.

**Claudette FAGET :**

Ensuite, l'article des produits et services (157 478€) concerne les règlements des cantines, CLAE, Centre de Loisirs...

**Anne-Lise CAMUS :**

Une question. Ce n'est pas un gros montant, mais service à caractère culturel, à l'époque 1 200€ étaient budgétisés. Vous inscrivez 3 900€ aujourd'hui. Je ne sais pas ce que c'est ? Pourquoi cela augmente ainsi?

**Nathalie AYZAC :**

Il s'agit de la régie festivité. Nous encaissons les recettes des spectacles organisés par la Municipalité (Gospel, Cuarteto, ...).

**Claudette FAGET :**

Mais qu'une recette soit un petit peu élevée, ce n'est pas un souci.

**Didier CORTES :**

Oui enfin, si vous ne la réalisez pas...Il va manquer de l'argent après...

**Claudette FAGET :**

Nous essayons d'être au plus juste. Sur cet article, nous avons déjà réalisé : 3000€. Poursuivons ...

- impôts et taxes - au chapitre 73 - nous avons 1 368 538 €,
- taxe foncière et d'habitation, 519 000€,
- attribution de compensation : 827 000€,
- dotation de solidarité communautaire 16 000 €
- taxes sur les pylônes 4392€.

**Anne-Lise CAMUS :**

Et autres taxes diverses... il y avait 98 000 et là il y a 50 000€.

**Claudette FAGET :**

Cela concerne les terrains devenus constructibles. Par précaution, nous n'avons rien mis.

**Corinne VIGNON :** Il s'agit des terrains bâtis, les terrains nouvellement devenus constructibles.

**Claudette FAGET :**

- chapitre 74, dotations et participation : 378 769€,
- dotations forfaitaires : 101 000€ il s'agit de chiffres que nous avons sachant que d'ici la fin de l'année ils peuvent baisser.
- autre organisme : 180 000€. Nous parlons de la CAF.
- Chapitre 75 : autre produit de gestion courante : 12 000€ (il s'agit d'un remboursement d'Engie).

**Corinne VIGNON :**

Ils se sont trompés dans la facturation et ils nous avaient sur facturé...

**Claudette FAGET :**

Donc

- le total des recettes des gestions de service s'élève à 1 924 785€,
- en produits exceptionnels nous avons 2 000€.
- Soit un total de recettes de 1 926 785€ auquel on ajoute le report de l'exercice précédent 353 093.24€ d'où un total des recettes de fonctionnement cumulés de : 2 279 878, 24€.

**Didier CORTES :**

Nous pouvons poser les questions maintenant ?

**Claudette FAGET :**

Vous pouvez...

**Didier CORTES :**

Juste sur la dotation forfaitaire, vous avez remis la même somme que celle du Compte Administratif, est-ce que cela veut dire que vous avez déjà le montant de la part des services fiscaux ?

**Corinne VIGNON :**

Comme l'année dernière, ils nous ont demandé de noter le même montant et qu'il y aurait un réajustement cette année.

**Didier CORTES :**

Donc pour l'instant, vous n'avez pas encore le montant de la dotation forfaitaire?

**Corinne VIGNON :**

Exactement.

**Didier CORTES :**

Cela veut dire qu'ils vous versent tout de même la somme, et éventuellement, ils feront le réajustement...

**Claudette FAGET :**

L'année dernière, il en était de même.

**Didier CORTES :**

Oui mais en général, nous avons les informations.

**Nathalie AYZAC :**

L'année dernière nous l'avons eu aux alentours du 13 avril.

**Claudette FAGET :**

Concernant les dépenses de fonctionnement, par chapitre :

- + charges à caractère général (011) : 828 210€,
- + charges du personnel (012) 920 000€,
- + atténuations de produits (014) : 8 500€,
- + autres charges de gestion courante (65) 335 700€,
- + soit un total de dépense de gestion des services de 2 102 410 €, (66)
- + charges financières 51 780€,
- + charges exceptionnelles (67) 100€,
- + dépenses imprévues (022) 123 000,24€,
- + soit un total des dépenses de 2 277 290.24€ auquel il faut ajouter l'opération pour ordre : 2 588 €, nous avons donc un total de dépenses de fonctionnement de 2 279 878, 24€

**Anne-Lise CAMUS :**

Au niveau des déplacements, il y avait 1 500€ et vous prévoyez 3 500€...

**Claudette FAGET :**

Nous allons voir les investissements :

- + dans les recettes au chapitre 13, subventions d'investissement : 128 000€, c'est un montant que nous avons déjà, qui est réel, concernant les subventions des ateliers et le changement de la chaudière.

**Didier CORTES :**

Et la toiture, il s'agit de la Madeleine ?

**Corinne VIGNON :**

12 000€

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Nous les avons reçues ? Nous allons les recevoir ?

**Claudette FAGET :**

Nous avons eu la notification. Ils nous avertissent 3 ou 4 mois après...

- + Chapitre 10, dotation fonds divers et réserves, 413 977.38€ nous avons toujours ici le remboursement de la TVA du montant des investissements de 2014. Là-dessus, il faut rajouter l'excédent de fonctionnement 344 977.38€ C'est également là où se trouvent les produits de cession : 33 000€ cela concerne la vente de petits bouts de terrains...

**Corinne VIGNON :**

... que nous avons voté lors d'un précédent Conseil Municipal.

**Claudette FAGET :**

il faut rajouter la reprise de l'épareuse, estimée à 8 000€, nous avons donc un total de 33 000€.

- + le total des recettes financières est de 446 977.38€,
- + le total des recettes réelles est de 574 977.38€
- + nous avons une opération d'ordre de 2 588€ pour un total des recettes d'investissements de 577 565.38€ auquel nous ajoutons le solde d'exécution positif de l'année n-1 : 1 544 212.89€ d'où un total de recettes d'investissements cumulées : 2 121 778.27€.

Nous allons voir les dépenses d'investissements,

- ✚ chapitre 20, en immobilisation, nous avons prévu 5 000€ (de frais d'études),
- ✚ les propositions nouvelles sont estimées à 1 375 414€.

Passons au détail des opérations :

- 80 000€ : travaux d'aménagement de la Maison Ragou (Alarmes, aménagements de bureaux, la démolition du CAJ, les frais de volige...),

**Corinne VIGNON :**

Les réseaux (eaux usées de la maison Ragou) passaient sous la maison pour trouver le niveau de la voirie, il se trouve qu'en anticipation du futur projet d'aménagement de la Maison Ragou, si jamais les eaux usées passent sous la maison et que le bâtiment futur a des problèmes d'évacuation, il aurait fallu casser –c'est ce que nous faisons en ce moment- nous avons fait une déviation des réseaux d'eaux usées. Nous aurions pu le laisser ainsi, mais nous ne pouvions pas prendre ce risque pour le futur. M. LASSERRE nous l'a largement conseillé.

**Claudette FAGET :**

- Le boulodrome : 340 000€,
- Projecteur : 1 153€,
- Buts pour le foot : 1 200€.

**Didier CORTES :**

Vous nous aviez dit qu'il y aurait l'achat de poteaux de foot pour le terrain de Flourens....

**Patrick GRIGIS :**

Cela n'est pas en rapport. L'année dernière en 2015, l'achat des poteaux était compris dans l'enveloppe globale qui a été versée avec la subvention par anticipation financière à DREMIL, là il s'agit de buts. Et quand il y aura le city stade le deuxième but sera installé.

**Claudette FAGET :**

Ensuite :

- un treuil de tirage pour les ateliers : 1 800€,
- les chaises pour la cantine : 850€,
- un ordinateur pour la Mairie : 1000€.

**Didier CORTES :**

C'est pour des formations destinées au public ?

**Claudette FAGET :**

Non

**Raphaël LANGLAIS :**

Non, c'est tout simplement qu'il nous reste encore un ordinateur sous windows xp qui n'est plus vendu par Windows. Avant qu'il ne tombe en panne, nous anticipons ce futur achat. Quant aux ateliers « informatique », nous avons trouvé une solution à 0€.

**Claudette FAGET :**

- Un autre vidéo- projecteur pour l'école.

**Corinne VIGNON :**

il y en a un à l'école élémentaire et l'autre à l'école maternelle.

**Claudette FAGET :**

- Du mobilier pour l'école

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Oui, pour faire face au changement de nouveaux programmes scolaires en maternelle.

**Didier CORTES :**

C'est pour la maternelle ?

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Oui, pour équiper les 3 classes de modules roulants. Il va y avoir une méthode complètement différente, elles ont besoin de plus de rangement.

**Claudette FAGET :**

- Le city stade: 37 400,06€ (l'équipement, le gazon artificiel et l'électricité),



- Un tracteur : 44 500€.

**Michel GODARD :**

Pour les butes, nous allons nous servir d'une épareuse, nous serons sur le tracteur et cela nous fera gagner du temps. Cela va remplacer le tracteur que nous avons à l'heure actuelle.

**Corinne VIGNON :**

Oui, pour expliquer clairement, le *Kubota est de mémoire un 50 chevaux ?*

**Michel GODARD :**

27 chevaux.

**Corinne VIGNON :**

Il est vieillissant et il n'est pas possible de l'équiper d'un bras pour pouvoir tailler les butes de l'entrée du village. Pour l'équiper d'un bras, ils vont nous reprendre l'ancien tracteur pour avoir un tracteur « Klass »...

**Michel GODARD :**

... de 72 chevaux. Il peut tenir une épareuse de 4m60 pour tailler les butes.

**Corinne VIGNON :**

Si vous en êtes d'accord, l'achat de ce tracteur se ferait auprès de l'UGAP, organisme qui nous permet de ne pas faire de marché public, très compétitif.

**Raphaël LANGLAIS :**

En fait, l'UGAP fait office de marché public.

**Corinne VIGNON :**

Exactement.

**Didier CORTES :**

Comment cela se passe ? Nous passons commande à l'UGAP ?

**Corinne VIGNON :**

Exactement. Bien sûr, nous avons des devis comparatifs. L'UGAP nous fait la proposition avec les mêmes garanties mais moins cher. En amont les marchés ont été négociés pour toutes les communes de France. Cela permet d'avoir des tarifs très compétitifs, et en interne nous constatons un grand gain de temps, il faut des pneus particuliers.

**Didier CORTES :**

Nous pouvons y mettre un chasse neige devant ?

**Michel GODARD :**

Oui

**Claudette FAGET :**

- Donc l'épareuse pour équiper le tracteur : 16 100€,
- Un bac pour la cantine : 4 000€

**Corinne VIGNON :**

Nous devons avoir un récupérateur de graisse et nous ne pouvons pas l'installer sous le bac, il faut creuser, l'installer, sortir les tuyaux...cela coûte relativement cher. C'est la loi. L'Apave nous oblige à mettre un séparateur.

**Claudette FAGET :**

- Le désenfumage à la salle des fêtes : 9 500 €

**Corinne VIGNON :**

Plusieurs devis nous ont déjà été communiqués. Lors du passage du SDIS, toutes les manœuvres ont été réalisées. Jusqu'à maintenant la salle des fêtes était équipée de trappes, avec l'âge, les filins ont cassé, c'est normal. Le système installé sera avec un poussoir avec de l'air comprimé pour pouvoir désenfumer en cas de problème.

**Claudette FAGET :** Je crois qu'il y a 2 horloges astronomiques ?

**Raphaël LANGLAIS :** il y a 8 horloges astronomiques mais nous passons en direct avec Bouygues car le SDEHG a changé de politique et il n'y aura pas de subvention sur ce type d'équipement. Le SDEHG nous conseille de passer en direct avec Bouygues et effectivement les horloges sont moins chères.

**Claudette FAGET :** Donc 3 400€ pour les horloges astronomiques...

**Raphaël LANGLAIS :** ... Installées.

**Corinne VIGNON** : C'est ce qui va nous permettre de faire les extinctions en nuit profonde. Sans ces horloges, l'extinction n'est pas possible.

**Didier CORTES** :

Et les 8 couvrent tous les postes ?

**Raphaël LANGLAIS** :

Cela couvre les axes non structurants.

**Claudette FAGET** :

- un tourniquet pour le portail du stade : 1 500€

**Corinne VIGNON** :

Oui l'idée est de faire un accès pour atteindre le city stade, et adapter le portail.

**Claudette FAGET** :

- Sonde pour le chauffage de la salle des fêtes : 2 000€

**Corinne VIGNON** :

Je rappelle qu'il y a deux choses : changer la chaudière où il existe un souffleur...

Le problème est que le changement du souffleur coûterait 35 000€. A terme, il faudra le faire. La chaudière envoie de la chaleur dans le souffleur et le souffleur diffuse l'air. Sauf que le système de réglage de température de la chaudière n'est pas le même que celui du souffleur, donc avec une sonde qui serait installée dans la salle des fêtes nous arriverions à mesurer plus ou moins la température à laquelle le souffleur doit se mettre en marche. En attendant de changer le souffleur, Sococlim nous a dit que c'était la solution.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE** :

Oui parce que l'hiver pour les spectacles... c'est gênant.

**Didier CORTES** :

Et la sonde, elle va permettre de réguler les deux systèmes ?

**Corinne VIGNON** :

Oui, elle va permettre de reconnaître la chaudière. Ce que j'ai retenu, c'est que cette sonde nous permettra de maintenir une température de 21 degrés. Nous avons la salle et l'extérieur, la chaudière est incapable de distinguer les deux espaces, il peut faire 15 degrés dans la grande salle et 25 degrés dans le hall, elle n'est pas capable de réguler. Cette sonde va permettre de dire à la chaudière « stop » nous avons atteint 21 degrés.

**Claudette FAGET** :

- 80 000€ concernent la voirie d'aménagement du terrain et le voirie pour la maison Ragou.

**Corinne VIGNON** :

Actuellement, nous avons récupéré pour un euro symbolique cette partie de chemin, je ne vous cache pas l'état du chemin, il se trouve que pour l'instant c'est toujours une partie privé communale. L'enveloppe locale de Toulouse Métropole n'est pas encore en voirie publique, la Mairie a acheté ce bien et nous allons devoir payer la réfection de cette voirie. Nous avons été larges, c'est le budget. L'idée est de refaire le revêtement, d'y adjoindre un trottoir en bas du parking de la crèche, pour pouvoir remonter à la maison Ragou, ensuite nous placerons l'éclairage public.

**Raphaël LANGLAIS** :

Trois candélabres.

**Corinne VIGNON** :

Trois candélabres pour accéder à la maison Ragou. Vous allez me dire, et vous aurez raison, nous n'allons pas forcément faire le tout... pourquoi faire l'éclairage public maintenant ? Et bien là aussi cela nous coûtera moins cher. Si nous attendons, nous n'allons pas tout casser pour tout refaire, nous le faisons une bonne fois pour toutes. Nous ferons également le parking.

**Claudette FAGET** :

- La climatisation de la Mairie 35 000€.

**Corinne VIGNON** :

A la base nous avons un souci avec la chaudière de la Mairie. Vieillissante, Sococlim nous a conseillé de mettre la climatisation réversible qui coûtera le même prix. Pour l'instant point d'interrogation, cela fera l'objet d'un marché et nous verrons la solution que nous prendrons. Pour eux, c'est une dépense énergétique moindre.

**Didier CORTES** :

C'est une chaudière là ?

**Corinne VIGNON :**

Oui c'est la chaudière de la Mairie. Elle est ancienne.

**Didier CORTES :**

Oui depuis que la mairie est construite.

**Gérard PRADEL :**

Nous sommes plus sur la pompe à gaz que sur la climatisation ?

**Corinne VIGNON :**

En réalité, M. Pradel, je ne sais pas, c'est-à-dire : qu'il y a cette histoire de chaudière à régler. Maintenant quelle solution sera trouvée, nous ferons un marché, nous verrons.

**Claudette FAGET :**

- 277 611€ : les frais d'étude de la halle.

**Corinne VIGNON :**

Dans le projet de la mandature figure cette halle, elle fait partie du cœur du village. Il va y avoir un certain nombre d'aménagement. Ce n'est pas la halle en soit mais les voiries, les plateaux, les descentes et surtout les accessibilités handicapés. Il faut savoir que nous avons des obligations en tant que commune. Nous ne pouvons pas raser Flourens pour que le village devienne accessible aux handicapés. En revanche, sur les parties où figurent les établissements recevant le public, il est nécessaire que tout soit accessible. Il existe un travail complexe, un certain nombre d'étude. Je rappelle que c'est une prévision. Le but n'est pas de le dépenser, mais il faut le prévoir. L'objectif est que cette halle soit faite en 2018 et qu'elle puisse accueillir un marché. Il faut au moins un an à un an et demi d'étude sur les trottoirs, sur l'accessibilité, les parkings...

**Claudette FAGET :**

- 2 500€ : les body boomers

**Patrick GRIGIS :**

Il s'agit de l'achat de deux nouveaux appareils qui seraient positionnés à côté des jeux pour enfants, pour les parents qui veulent faire un peu d'activité.

**Claudette FAGET :**

- 433 000€ : l'étude cœur de village.

**Corinne VIGNON :**

Il y a la halle et l'îlot du boulodrome. Nous avons parlé de la première étude mais ensuite il y a tout ce qui concerne le cœur de village : que va-t-il advenir de la route en dessous, de l'espace planté devant la salle des fêtes, de l'avenue de la Digue qui est extrêmement large, de l'arrêt de bus... nous avons la chance d'avoir l'aide de Toulouse Métropole qui nous étudie cela de façon très détaillée.

**Claudette FAGET :**

- Au chapitre 10, 2.130 € dotation de la taxe d'aménagement.
- Au chapitre 16, les remboursements d'emprunts, le capital que nous remboursons : 133.650 €.
- Au chapitre 27, 1.700 € immobilisations financières, c'est notre participation au capital de l'agence France Locale qui nous a accordé le crédit de 1.000.000 d'euros et les communes abondent le capital.
- Les dépenses imprévues : 85.294,82 €,
- Soit un total des dépenses financières de 222.774,82 €,
- Et un total des dépenses réelles d'exercice : 1.603.188, 82 € avec un reste à réaliser de 518.588, 45€, nous arrivons à un total de dépense d'investissement cumulé de 2.121.778,27 €.

**Corinne VIGNON :**

Avez-vous des questions ?

**Didier CORTES :**

Juste pour vous dire qu'il y a une étude qui existe.

**Corinne VIGNON :**

Oui nous la connaissons.

**Didier CORTES :**

« Egis ». Nous avons été facturés dans le ..... (inaudible)

**Corinne VIGNON :**

Tandis que là, c'est plus une aide que nous demandons à la ville de Toulouse, ces services de Toulouse et parallèlement (... Inaudible).

**Didier CORTES :**

Comme nous l'avons déjà payé...

**Corinne VIGNON :**

Oui bien sûr, mais elles vont être utilisées.

**Didier CORTES :**

Après sur la voirie, de la Maison Ragou, nous avons entendu que nous ne pouvions pas faire avec l'enveloppe locale, bon après c'est toujours pareil, cela génère des dépenses.

**Corinne VIGNON :**

Oui... Alors je vous propose de passer au vote. Pour le vote du Budget primitif :

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le budget primitif est adopté à 14 voix « pour » et à 4 voix « contre ».*

**7. Fixation du taux des trois taxes directes locales pour 2016**

**Corinne VIGNON :**

Compte tenu des finances de la commune, je vous propose de garder les mêmes taux, et donc de ne pas augmenter les impôts, de garder les taux suivants :

- 9.83% la taxe d'habitation,
- 9.98% le foncier bâti
- 53.20% le foncier non bâti.

Je vous propose de passer au vote.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Voté à l'unanimité.*

**Didier CORTES :**

Juste concernant l'organisation des délibérations. En toute logique, il faut d'abord voter les taxes, et après les subventions et après le Budget.

**Patrick GRIGIS :**

Pour les subventions, nous votons l'enveloppe globale dans le budget et ensuite nous votons la répartition dans un deuxième temps.

**Didier CORTES :**

La répartition, elle peut générer aussi des différences dans le cadre de l'enveloppe globale.

**Patrick GRIGIS :**

Oui nous ne faisons que respecter la procédure.

**Bernadette FAURÉ :**

Nous préparons les subventions au préalable, ensuite nous votons les subventions avant de voter le Budget Primitif.

**Didier CORTES :**

En tout état de cause, les taxes doivent se voter avant puisque les taxes déterminent les recettes des impôts. Imaginez que nous ne soyons pas d'accord pour ne pas les voter ainsi, il faut refaire tout le budget...

**Corinne VIGNON :**

Oui.

**Didier CORTES :**

Donc la logique c'est de voter les taux avant.

**8. Examen et vote des subventions 2016**

**Corinne VIGNON :**

Donc, les subventions aux associations. Je vais laisser la parole à Patrick GRIGIS pour présenter cette délibération.

**Patrick GRIGIS :**

Je vous présente le document, en sachant que le montant global a fortement baissé puisque l'année dernière nous avons 3 000 € pour les jardins du Lac, une subvention pour la commune de Gratentour qui n'y est plus.

Cette année, nous prenons en charge la sécurité de la Fête locale. La subvention du Comité des Fêtes est alors abaissée. Ensuite la Maison Hibou caillou genou aura 4 000€ cette année.

**Corinne VIGNON :**

Nous avons un vrai problème avec les assistantes maternelles. Nous avons eu une réunion avec Mme Merville-COMET.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Oui, nous avons une nouvelle association d'assistantes maternelles qui s'est créée.

**Corinne VIGNON :**

Tout le monde veut des subventions maintenant...

**Didier CORTES :**

Ah oui...

**Corinne VIGNON :**

et ce n'est pas possible.

**Didier CORTES :**

J'ai une question sur la hauteur du montant de subvention des 4 anciens de la Madeleine.

**Corinne VIGNON :**

Oui alors je vous l'explique : vous savez que les anciens se sont regroupés et ils ont travaillé sur le mur du fond de l'Eglise. Vous savez que c'était un mur en brique et que tous les joints étaient à refaire. Nous avons fait des devis... les montants des devis étaient autour de 4.000 €.

Les Anciens de la Madeleine ont décidé de faire les travaux eux-mêmes. Donc M. POUJAL, M. BRIOL, M. BOREGO... GWENAEL... se sont mis ensemble et ont commencé les travaux.

Pour faire cela, ils devaient acheter le matériel. Ils demandent, et cela me semble logique, de leur payer le matériel. Ils avaient demandé une subvention de...

**Patrick GRIGIS :**

400 € et avec les 600€, nous arrivons à 1.000 €

**Corinne VIGNON :**

Ils vont également faire le drain le long de l'Eglise. Lorsque vous arrivez à l'Eglise sur le côté droit, il y a de l'humidité sur ce mur, ils vont y faire un drain. En réalité, ils nous font économiser beaucoup d'argent, le minimum c'est que nous leur payions le matériel : peinture...

**Bernadette FAURÉ :**

Je me posais la question sur l'ancienne association ?

**Corinne VIGNON :**

A ce jour, apparemment M. SURLEAU a démissionné... mais nous n'avons pas les traces... ils ne nous ont pas demandé de subvention, tout a éclaté. Donc je crois que les 2 associations se sont regroupées.

**Bernadette FAURÉ :**

Qui a les clefs ?

**Corinne VIGNON :**

C'est nous. Nous les avons toutes récupérées. Nous avons changé les barilletts.

**Didier CORTES :**

Il y a une nouvelle association là ?

**Corinne VIGNON :**

Oui.

**Patrick GRIGIS :**

Oui donc c'est une association qui s'est montée à l'initiative de M. GONZALEZ, de Mme RAMAR et de Mme ... (inaudible)

**Raphaël LANGLAIS :**

Ils ont créé le Café bricol et ont d'autres idées. Ils ont monté une association pour pouvoir pérenniser le Café bricol, entre autre. Ils s'exportent déjà à La Valette et y ont présenté le concept. Ils vont faire un café bricol à la Valette le vendredi soir.

**Patrick GRIGIS :**

Ils font également une sortie au bord du Lac à la découverte des oiseaux, et ont de nombreux projets, faire venir des intervenants. Ils ont demandé une subvention de 150 € pour leur frais généraux. *Flourens notre village* n'a pas demandé de subvention cette année.

**Didier CORTES :**

Pour les associations extérieures, nous voyons que cette année il n'y a pas eu de subvention à la FNACA, aux travailleurs handicapés... Est-ce que cette année, il n'y a pas eu de demande ?

**Corinne VIGNON :**

Nous n'avons pas eu de demandes extérieures.

**Patrick GRIGIS :**

Nous n'avons rien de concret. Pas de demande, pas de retour non plus sur ce qui leur a été versé l'année précédente.

**Didier CORTES :**

Habituellement, nous budgétisons les sommes pour l'écart de découvert pour les écoles.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Il n'y a pas eu de besoins cette année car la coopérative scolaire avait suffisamment d'argent. Elles essaient plutôt de dépenser le montant qu'elles ont sur le compte.

**Bernadette FAURÉ :**

Au niveau de l'aide à domicile. Quel est le montant par habitant, c'est toujours le même ?

**Corinne VIGNON :**

Oui c'est toujours le même.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

C'est 0.30

**Corinne VIGNON :**

C'est la même subvention que l'année dernière. Nous allons passer au vote...

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Madame le Maire, il y a deux associations pour lesquelles je ne peux pas participer au vote, c'est pour le théâtre et Anciens combattants.

**Corinne VIGNON :**

Oui tout à fait nous le notons.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. 18 « Pour » et 1 « Abstention »*

Association	Décision du Conseil Municipal
Anciens Combattants	600€
A. S. F. D. L. (Foot)	800€
Association Flourens notre Village	0€
Ass Petite Maison Hermance	300€
A. T. A. (Troisième Age)	800€
Bibliothèque	200€
Boule Rouillée (Pétanque)	400€
ACCA (Chasse)	900€
Comité des Fêtes	10000€
Dose d'Art'scénic (Théâtre)	300€
F. C. P. E.	600€
Florus	500€
Les Colverts	300€
Maison "Hibou-Caillou-Genou"	4000€
SCRAP 31	150€
T. M. F. (Tennis)	500€
4 Anciens de la Madeleine	1000€

Graine de Flourens	150€
Les jardins du Lac	200€
Total Associations FLOURENS	21700€

A.D.A.P.E.I	100€
Aide à domicile	650€
Arbres Paysages d'Autan	100€
F.N.A.C.A	200€
Secours Populaire Français	400€
Total Ass. Ext. à FLOURENS	1450€

C.C.A.S	10000€
Coopérative Elémentaire	293€
Coopérative Maternelle	185€
Total C.C.A.S + Coopérative	10478€

TOTAL SUBVENTIONS	33628€
-------------------	--------

✓ **ADMINISTRATION GENERALE**

9. Validation des Agendas d'Accessibilité Programmée et demandes de subvention pour les travaux en résultant.

**Corinne VIGNON :**

Nous avons fait appel à un cabinet d'architecte l'atelier « R'architectes » pour l'adaptation de nos locaux aux personnes à mobilité réduite.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :** C'est la loi.

**Corinne VIGNON :** Exactement, nous avons jusqu'en 2021 pour adapter nos locaux, vous avez eu le tableau. Le montant des travaux estimés par l'architecte est de 220.269 €. Il y a des choses que nous allons pouvoir faire en régie, et d'autre pas. Nous pouvons avoir des dérogations par exemple pour le cimetière. Pour l'instant, tout est noté, mais il est possible que nous ne dépensions pas cette somme. Cette année, nous allons mettre la signalétique pour les mal entendants, les non-voyants, cela se fera en régie.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Qu'est-ce qu'il y a à faire à l'école élémentaire ?

**Corinne VIGNON :**

L'école élémentaire c'est pour mobilité réduite, mal voyant et mal entendant, il faut des bandes, un interphone... Nous avons un diagnostic.

**Didier CORTES :**

Et pour le tennis ?

**Corinne VIGNON :**

Pour le tennis c'est la place handicapée. Mais tout ce que nous faisons pour le boulodrome englobera l'accessibilité aux tennis.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Et l'école maternelle ?

**Corinne VIGNON :**

Effectivement, le problème c'est la rampe. Il va falloir que nous demandions une dérogation pour permettre l'accès s'il y avait un enfant à mobilité réduite. Nous pourrions permettre aux parents de passer par la cantine, faire le tour, mais les portes ne sont pas aux normes, donc il faut changer les portes. Là où c'est compliqué, c'est au niveau des toilettes qui ne sont pas adaptées. L'adaptation des toilettes handicapés doit être aux normes adultes... les normes sont très compliquées, je tiens à votre disposition le dossier si vous le souhaitez.

**Didier CORTES** :

Cela va vous servir pour l'établissement des budgets...

**Corinne VIGNON** :

Exactement...là où cela va être compliqué, c'est au niveau de la rampe d'accès arrière qui n'est pas aux normes, il va falloir mettre une barrière, il va falloir refaire tous les toilettes, nous allons devoir tout casser et refaire...A la Mairie, au niveau des toilettes, nous devrions décaler une paroi de 6 cm. Simplement en écrivant interdit au public, nous échappons à la norme.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE** :

A part s'il y a un élu handicapé.

**Corinne VIGNON** :

Si nous avons un élu handicapé, cela dit il peut rentrer, il faudra que nous retirions le petit meuble. Je vous propose de voter cette délibération.

*Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.*

#### 10. Adoption du schéma de mutualisation – Toulouse Métropole.

**Corinne VIGNON** :

Vous avez reçu un dossier très complet concernant la mutualisation entre la ville de Toulouse et Toulouse Métropole et le schéma de mutualisation : je rappelle quelques grands axes, nous pouvons mutualiser la vidéo-protection, la gestion de la dette, le système d'information géo-portail qui existe déjà, les groupements de commande... Les économies que nous pouvons faire ne sont plus au niveau communal mais au niveau métropolitain. Il me semble une bonne chose que d'adopter cette délibération. Si vous avez des questions je suis disposée à y répondre si non, nous pouvons passer au vote.

*Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.*

### ✓ RESSOURCES HUMAINES

#### 11. Délibération autorisant l'emploi d'un agent administratif dans le cadre d'un contrat aidé

**Corinne VIGNON** :

Nous avons le souhait d'employer un jeune homme, Robin qui a 23 ans, il a une formation de comptable et a travaillé à la mairie de Quint-Fonsegrives, où il a fait des merveilles. Ce contrat aidé lui permet d'avoir accès à l'emploi et nous permet de ne pas payer ce que nous devrions payer même si lui-même va être rémunéré complètement, Madame Ayzac, pouvez-vous me donner en pourcentage les économies que nous allons effectuer ?

**Nathalie AYZAC** :

65% de 20 heures brut.

**Corinne VIGNON** :

Il aidera énormément Sylvie qui fait de la comptabilité quasiment à plein temps. Quand je parle de comptabilité c'est Nathalie Ayzac et Claudette Faget qui gèrent le budget, mais tout ce qui est saisi de



factures...Robin pourra nous aider, de plus il a des compétences informatiques et pourra également épauler M. Langlais. Ce jeune sera présent à la fin du mois d'avril. Nous passons au vote.

*Qui vote contre ? Qui s'abstient ?*

**Didier CORTES :**

Nous allons nous abstenir, nous avons fait un constat, il y a eu une augmentation des heures au niveau administratif, cela ne nous semble pas forcément utile, il y a une différence entre le nombre d'heures administratives aujourd'hui et il y a deux ans il me semble important par rapport à la différence du nombre de tâches administratives. Nous ne votons pas contre mais nous nous abstenons.

**Corinne VIGNON :**

D'accord. Notre choix est vraiment d'avoir un service administratif fort et surtout qui traite les demandes en temps et en heure, nous avons une réactivité qui est très forte, donc considérant la masse du travail et notre secrétaire générale qui est là, 70 heures par semaine, je pense qu'à un moment donné... mais elle le fait avec grand plaisir je crois.

*4 abstentions et 15 « pour »*

**Corinne VIGNON :**

Deux informations très importantes : nous avons eu aujourd'hui le jugement de M. BOREILLO, d'après ce que nous avons lu, il semblerait que la demande de M. BOREILLO ait été déboutée. Donc puisqu'il a changé de commune, il semblerait que cela ne mène à rien. Nous allons répondre au courrier de Maître COURRECH pour être sûr que nous ayons tout saisi.

Deuxième information, je tiens à vous présenter en exclusivité les images du « Petit Cab ». Je vous ai fait passer l'image de façon à ce que vous puissiez la voir. Vous vous rappelez qu'il y a eu cette modification de PLU, l'image du « Petit Cab » est bien un bâtiment en rez-de-chaussée, avec une toiture végétalisée, une pente, une terrasse et puis une annexe de bâtiment que vous verrez sur la droite où il y aura la vente de glaces, paninis ou autre. En tous cas, avec toutes les normes environnementales. Je tenais à vous le montrer avant la sortie du « Regard ». Nous allons diffuser cette image, même si elle est en phase de permis de construire, mais il semble intéressant que les gens soient informés.

**Didier CORTES :**

Le permis de construire a été déposé ?

**Corinne VIGNON :**

Apparemment, je crois.

**Didier CORTES :**

Les recours sur le PLU ont été purgés ?

**Corinne VIGNON :**

Les recours sur le PLU ont été purgés ? Moi-même, je ne le sais pas. Une chose est sûre c'est que l'architecte m'a dit : voilà ce que sera à priori le « Petit Cab » Est-ce qu'il travaille avec Toulouse Métropole ? De toutes les façons pour le permis il y aura un affichage.

**Anne-lise CAMUS :** *inaudible*

**Corinne VIGNON :**

Bien entendu.

**Anne-lise CAMUS :**

Vous allez faire un tracé... *(inaudible)*

**Corinne VIGNON :**

Cela va être une esquisse car d'après ce que j'ai compris les personnes étaient inquiètes quant à la hauteur.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

Cela va les rassurer sur les hauteurs.

**Corinne VIGNON :**

L'idée est de tranquilliser les gens. Il y aurait un projet de démolition au mois de juin d'après ce que j'en sais.

**Corinne VIGNON :**

Je laisse la parole à Madame MERVILLE-COMET.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Je profite pour vous présenter le portail famille, c'est un lien qui vient depuis le site internet de la commune. Nous retrouvons les inscriptions, les modifications des informations relatives au compte famille des enfants et des parents, le suivi des factures et le règlement en ligne des dernières factures avec le cumul par rapport aux factures récentes, et les téléchargements relatifs aux services. Je voulais juste vous le présenter également.

**Didier CORTES :**

A terme c'est via le portail que nous pourrons régler les factures.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Oui, nous pourrons directement modifier les informations des parents des enfants, nous pourrons également imprimer les documents, accéder directement aux factures, accéder au règlement, aux inscriptions, les activités scolaires.

**Raphaël LANGLAIS :**

Ce portail évite également la ressaisie.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Nous allons trouver l'ensemble des éléments : noms, prénoms des parents et les codes d'accès via mail. A ce moment-là, les parents recevront les codes d'accès, ils se connectent et ils peuvent ainsi remplir toutes leurs informations et demandes.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

C'est la gestion du back office, il y en avait bien un ?

**Raphaël LANGLAIS :**

Non là, c'est Défi informatique, le portail leur appartient.

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Nous avons supprimé « Fushia » entièrement, car il y avait double saisie par rapport à la cantine.

**Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :**

La saisie était faite par un agent, ... *inaudible* par les parents...

**Aurore MERVILLE-COMET :**

C'est terminé. Ce sera validé par les parents et ils impriment eux même leur dossier d'inscription. Le paiement est validé par le service pourra être réalisé par les parents lorsque les factures seront disponibles.

*Madame MERVILLE explique le fonctionnement du portail.*

**Didier CORTES :**

Sur le paiement c'est comme avec le terminal des cartes bleues

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Cela va faciliter grandement le paiement, ils auront le document qu'ils signeront et qu'ils auront vérifié eux même. Cela permettra de sortir directement les dossiers.

**FAURE Bernadette :**

Les dossiers scolaires ?

**Aurore MERVILLE-COMET :**

Non, pas les dossiers scolaires, les dossiers d'inscriptions.

**Corinne VIGNON :**

Dossier administratif, fiche sanitaire...

**CAMUS Anne-Lise :**

Jusqu'à quand sera la phase de test ?

**Aurore MERVILLE-COMET :**

J'espère fin de semaine.

**Corinne VIGNON :**

C'est effectif très bientôt

**Aurore MERVILLE-COMET :**

J'attends la fin de semaine pour compléter le guide d'utilisation et le mettre en ligne.

*Inaudible trop de personnes parlent en même temps*

**Corinne VIGNON :**

Nous pouvons lever la séance s'il n'y a plus de questions.

Madame le Maire lève la séance

*Fin de la séance*

---